

# États financiers annuels audités

Pour la période close le 31 décembre 2024

Fonds du marché monétaire Tangerine<sup>MD</sup>



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

---

Les états financiers ci-joints des Fonds (indiqués à la note annexe 1) ont été dressés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») des Fonds, et ont été approuvés par le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité et au nom de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en sa qualité de fiduciaire (le « fiduciaire ») des Fonds. Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité et au nom de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds.

Le gestionnaire maintient des processus appropriés afin de s'assurer que sont produites des informations financières exactes, pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note annexe 2 des états financiers.

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité des finances du conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. (le « comité des finances »). Il incombe au comité des finances d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds et de recommander leur approbation au conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur indépendant des Fonds, nommé par le fiduciaire des Fonds. L'auditeur des Fonds a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada pour exprimer une opinion sur les états financiers adressée aux porteurs de titres. Son rapport est reproduit ci-après.



NEAL KERR  
PRÉSIDENT  
GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C.



GREGORY JOSEPH  
CHEF DES FINANCES  
GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C.

Le 6 mars 2025

# Fonds du marché monétaire Tangerine

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)



## État de la situation financière

Au

	31 décembre 2024
<b>Actif</b>	
Placements (notes 2c et 2i)	24 014 546 \$
Trésorerie (note 2m)	2 117 933
Souscriptions à recevoir	387 534
Montant à recevoir pour la vente de titres	14 000
Revenu de placement à recevoir	85 500
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 619 513</b>
<b>Passif</b>	
Montant à payer pour l'achat de titres	79 440
Rachats à payer	130 480
Charges à payer	15 406
<b>Total du passif courant</b>	<b>225 326</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>26 394 187 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	2 639 419
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 2e)	10,00 \$

## État du résultat global

Pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024

	31 décembre 2024
<b>Revenus</b>	
Distributions de revenus provenant des fonds sous-jacents	530 546 \$
Intérêts à distribuer (note 2j)	72 452
<b>Total des revenus</b>	<b>602 998</b>
<b>Charges</b>	
Frais de gestion (note 10a)	62 607
Frais d'administration (note 10a)	18 782
Autres charges, y compris les impôts indirects (note 10a)	9 665
Frais du comité d'examen indépendant (note 10a)	535
<b>Total des charges</b>	<b>91 589</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités</b>	<b>511 409 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités, par part (note 2l)	0,40 \$

## État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024

	31 décembre 2024
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période</b>	— \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	511 409
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	
Revenu net de placement	(511 409)
<b>Total des distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	(511 409)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	
Produit de l'émission de parts rachetables	40 311 574
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	511 389
Rachat de parts rachetables	(14 428 776)
<b>Augmentation (diminution) nette liée aux transactions sur parts rachetables</b>	26 394 187
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période</b>	26 394 187
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période</b>	<b>26 394 187 \$</b>

## Tableau des flux de trésorerie

Pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024

	31 décembre 2024
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	511 409 \$
<b>Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :</b>	
Produit de la vente et de l'échéance des placements	27 394 000
Achats de placements	(51 343 106)
<b>Variation nette de l'actif et du passif sans effet sur la trésorerie</b>	<b>(70 094)</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(23 507 791)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	
Produit en trésorerie de l'émission de parts rachetables	39 924 040
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(20)
Montant payé au rachat de parts rachetables	(14 298 296)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>25 625 724</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période</b>	<b>2 117 933</b>
Trésorerie, à l'ouverture de la période	—
<b>Trésorerie, à la clôture de la période</b>	<b>2 117 933 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	
Intérêts reçus	66 392 \$
Revenus reçus des fonds sous-jacents, déduction faite des retenues d'impôt	445 046 \$

## Fonds du marché monétaire Tangerine

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)



## Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
<b>FONDS DE TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (91,0 % de l'actif net)</b>			
2 401 455	Fonds du marché monétaire Dynamique, série O	24 014 546	24 014 546
Total des placements (91,0 % de l'actif net)		<b>24 014 546</b>	<b>24 014 546</b>
Autres actifs, moins les passifs (9,0 % de l'actif net)			2 379 641
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net »)			<b>26 394 187</b>

## Notes annexes

### 1. Structure du Fonds

Le Fonds du marché monétaire Tangerine (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable établie sous le régime des lois de l'Ontario. Le Fonds est régi par une déclaration de fiducie cadre datée du 19 novembre 2008, dans sa version modifiée et mise à jour en date du 10 novembre 2020.

Le Fonds est domicilié au Canada et son bureau d'affaires principal est situé au 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Le Fonds cherche à gagner un revenu d'intérêts et à préserver le capital et la liquidité en investissant principalement dans des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire, qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada, des banques à charte canadiennes, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions, qui arrivent généralement à échéance dans au plus un an. Le Fonds a été créé par le gestionnaire le 10 janvier 2024 avec un capital de départ et est entré en activité le 26 janvier 2024.

Le Fonds investit essentiellement dans le Fonds du marché monétaire Dynamique, série O (le « fonds sous-jacent »). Afin que la composition du Fonds demeure conforme à ses objectifs de placement, le conseiller en valeurs effectue un suivi régulier des fonds sous-jacents et rééquilibre la pondération des actifs que le Fonds détient dans ces fonds sous-jacents au besoin. Outre les risques décrits ci-dessous, le Fonds peut être indirectement exposé au risque dans la mesure où les fonds sous-jacents détiennent des instruments financiers exposés aux risques ci-dessous.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») offre des services de gestion aux Fonds. Fonds d'investissement Tangerine Limitée est le placeur principal du Fonds. Tangerine Limitée est une filiale en propriété exclusive de la Banque Tangerine. Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Banque Tangerine sont des filiales en propriété exclusive de la Banque de Nouvelle-Écosse.

Le Fonds ayant été créé au cours de l'exercice, les états de la situation financière du Fonds présentent l'information financière au 31 décembre 2024 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie présentent l'information financière depuis la date d'établissement du Fonds au 31 décembre 2024.

L'inventaire du portefeuille du Fonds est arrêté au 31 décembre 2024. La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 6 mars 2025.

### 2. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

#### a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs et les passifs financiers, qui ont été évalués à la juste valeur.

#### b) Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds sont le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités.

- Les actifs et passifs financiers libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière.
- Les achats et les ventes de titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »), les revenus de placement et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date respective de ces transactions.
- Les gains (pertes) de change réalisés sur les placements classés à la JVRN sont présentés dans l'état du résultat global au poste « Gain net réalisé sur les placements ».
- Les gains (pertes) de change latents sur les placements comptabilisés à la JVRN sont inclus dans l'état du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements ».
- Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les actifs qui ne sont pas des placements, les passifs et le revenu de placement libellés en devises sont respectivement inscrits à l'état du résultat global aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente des opérations de change ».

## Notes annexes

### c) Classement et comptabilisation des instruments financiers

Le Fonds comptabilise un actif ou un passif financier uniquement lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La méthode comptable appliquée par le Fonds en ce qui concerne les instruments dérivés est décrite à la note 2f.

Le classement initial d'un instrument financier dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers ainsi que du modèle économique du Fonds pour la gestion des actifs financiers. Le classement n'est pas modifié par la suite, sauf dans des cas très particuliers.

Tous les instruments financiers, y compris les achats et les ventes d'actifs financiers, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en date de la transaction, c.-à-d. la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre l'actif. L'évaluation ultérieure de tous les instruments financiers dépend du classement initial.

Les placements et les instruments financiers dérivés sont des actifs gérés dont les rendements sont évalués en fonction de la juste valeur; ils ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. L'évaluation de la performance de ces actifs par le Fonds et les décisions de placement du Fonds sont essentiellement fondées sur la juste valeur. Par conséquent, tous les placements et les instruments dérivés du Fonds sont classés à la JVRN. Les actifs financiers classés à la JVRN sont ensuite évalués à la juste valeur. Le coût des placements classés à la JVRN représente le montant payé pour chaque titre, à l'exception des coûts de transactions, et est déterminé en fonction du coût moyen.

Les revenus provenant des instruments financiers à la JVRN sont inscrits directement dans les états du résultat global aux postes « Dividendes », « Intérêts à distribuer », « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » et « Gain net réalisé sur les placements ».

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est évaluée au montant du rachat. Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui correspond approximativement à la juste valeur du fait de leur nature à court terme. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif.

### d) Décomptabilisation des instruments financiers

#### *Actifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à ces actifs ont expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces actifs. Si le Fonds ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il décomptabilise l'actif financier lorsqu'il n'en a plus le contrôle.

Dans le cas des transferts pour lesquels le contrôle de l'actif est conservé, le Fonds continue de comptabiliser l'actif dans la mesure de son niveau d'implication continue. La mesure de l'implication continue est la mesure dans laquelle il est exposé aux variations de la valeur de l'actif.

#### *Passifs financiers*

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites, annulées ou expirées.

### e) Parts rachetables

Les parts du Fonds comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier et ainsi ne satisfont pas aux critères des normes IFRS de comptabilité pour le classement en capitaux propres. Les parts rachetables des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer tout revenu net et tout gain en capital net réalisé chaque année en décembre en trésorerie (à la demande du porteur de parts). Elles répondent par conséquent aux critères de classement dans les passifs financiers. Les parts rachetables sont rachetables au gré des porteurs de parts et sont classées comme des passifs financiers. Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts en tout temps contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de l'actif net du Fonds. Les parts rachetables sont comptabilisées au montant du rachat qui serait payable au porteur qui en demanderait le rachat à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Le montant du rachat (l'« actif net ») est la différence nette entre l'actif total et le passif total du Fonds concerné, calculée selon les normes IFRS de comptabilité.

En vertu du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, le Fonds est tenu de calculer quotidiennement sa valeur liquidative aux fins des

## Notes annexes

souscriptions et des rachats, à la juste valeur de ses actifs et passifs. La valeur liquidative par part du Fonds à la date d'émission ou de rachat est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds par le nombre total de parts du Fonds en circulation. La valeur liquidative par part est calculée à la clôture de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

Le calcul de la valeur liquidative et celui de l'actif net sont tous deux fondés sur le cours de clôture ou sur le dernier cours des placements. Ainsi, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative et l'actif net à la date de l'état de la situation financière.

### f) Opérations sur instruments dérivés

Les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières permettent au Fonds d'avoir recours à des instruments dérivés afin d'atteindre les objectifs de placement énoncés dans son prospectus simplifié. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat est conclu et sont ensuite évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont évalués quotidiennement en utilisant les sources d'information habituelles des bourses pour les instruments dérivés cotés en bourse et les renseignements fournis par les courtiers pour les instruments dérivés négociés de gré à gré. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actif lorsque leur juste valeur est positive et en tant que passif lorsque leur juste valeur est négative, et sont inscrits à l'état de la situation financière.

### g) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts marginaux attribuables directement à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un titre. Ils comprennent les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transactions liés à l'achat et à la vente de placements classés à la JVRN sont passés en charges au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

### h) Compensation d'instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et des passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et

l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les revenus et les charges liés aux gains et aux pertes attribuables à un groupe de transactions similaires, comme les gains et pertes découlant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés à leur montant net seulement lorsque cela est permis aux termes des normes IFRS de comptabilité.

### i) Évaluation de la juste valeur et informations à fournir

#### *Estimation à la juste valeur*

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers à la date de clôture de la période est déterminée comme suit :

- La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif est calculée en fonction des cours de clôture du marché à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.
- Les instruments financiers non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données du marché observables, selon ce qui est déterminé par le gestionnaire.
- Les obligations et les titres semblables sont évalués en fonction de leur cours de clôture obtenu auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

#### *Hierarchie des justes valeurs*

Les normes IFRS de comptabilité exigent la présentation d'un classement des évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour mesurer la juste valeur.

Le Fonds s'appuie sur la politique suivante en ce qui a trait à la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux :

Niveau 1 – Les justes valeurs sont fondées sur des cours non ajustés sur un marché actif pour des actifs identiques.

## Notes annexes

Niveau 2 – Les justes valeurs sont fondées sur des données, autres que les cours du marché, qui sont observables directement ou indirectement sur un marché actif.

Niveau 3 – Les justes valeurs sont fondées sur des données non observables sur le marché.

Le Fonds comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière pendant laquelle le changement s'est produit.

### j) Opérations et revenus de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de leur exécution. Le revenu de dividendes et les distributions provenant des fonds de placement négociés en bourse sous-jacents (les « fonds sous-jacents ») sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts reçus par les Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Les gains (pertes) réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value (moins-value) latente des placements, sont calculés en fonction du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe.

### k) Prêt de titres

Le Fonds est autorisé à prêter de temps à autre des titres qu'il détient afin de dégager un revenu supplémentaire. Il reçoit alors une garantie sous forme de trésorerie ou d'instruments hors trésorerie admissibles dont la juste valeur correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés au cours de la période. Le Fonds a le droit de vendre la garantie hors trésorerie reçue si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations prévues dans le cadre de la transaction. La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture de chaque jour ouvrable, et toute garantie supplémentaire requise est remise au Fonds le jour ouvrable suivant. La trésorerie donnée en garantie est investie en équivalents de trésorerie. Les titres prêtés continuent d'être inscrits à l'état de la situation financière au poste « Placements ». La garantie hors trésorerie donnée par l'emprunteur et l'obligation connexe du Fonds de rendre la garantie ne sont comptabilisées ni dans l'état de la situation financière ni dans l'inventaire du portefeuille.

Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est constaté au fil du temps et présenté au poste « Revenu de prêt de titres » de l'état du résultat global.

### l) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités, par part

L'« augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités, par part » est présentée dans l'état du résultat global et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

### m) Trésorerie et découvert bancaire

La trésorerie est constituée des dépôts bancaires. Tout découvert est inclus dans le « Passif courant » en tant que « Découvert bancaire ».

### n) Opération sans effet sur la trésorerie

Les opérations sans effet sur la trésorerie figurant dans les tableaux des flux de trésorerie comprennent les dividendes en actions issus de placements en titres de capitaux propres. Ces montants font partie des revenus hors trésorerie comptabilisés dans l'état du résultat global.

### o) Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels.

Les placements dans le fonds sous-jacent sont des entités structurées non consolidées, car le processus décisionnel concernant les activités de ces fonds sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou droits similaires détenus par le Fonds ou par d'autres investisseurs.

Le Fonds n'offre pas un important soutien financier supplémentaire ou une autre forme de soutien au fonds sous-jacents, et ne s'est pas engagé à lui offrir un tel soutien.

## Notes annexes

### 3. Estimations comptables

La préparation d'états financiers exige du gestionnaire des jugements, des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les utilisations les plus importantes de jugements, estimations et hypothèses sont le classement des instruments financiers détenus par le Fonds et la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### Entités d'investissement

Le gestionnaire a déterminé que le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement, soit une entité qui obtient des capitaux de la part d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion de placements, qui s'engage à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements provenant de plus-values de capital ou de revenus de placement, ou les deux, et qui évalue la performance de ses placements sur la base de la juste valeur. Le Fonds ne consolide donc pas ses placements dans des filiales, le cas échéant, mais les évalue à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable susmentionnée.

#### Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation de certains instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important afin de déterminer si le modèle économique du Fonds est de gérer ses actifs selon la juste valeur et de réaliser ces justes valeurs et, donc, s'il est possible de classer tous les instruments financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

### 4. Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers. Le gestionnaire cherche à atténuer les éventuels effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds en ayant recours à des conseillers en valeurs expérimentés, en surveillant chaque jour la position du Fonds et l'actualité des marchés, en diversifiant le portefeuille selon les contraintes des objectifs de placement, et en utilisant des instruments dérivés afin de couvrir certains risques.

Les perturbations sur les marchés causées par les urgences sanitaires et les conflits géopolitiques à l'échelle mondiale

ont eu des répercussions aux quatre coins du monde et l'incertitude règne quant à leurs effets à long terme. De telles perturbations pourraient avoir des conséquences défavorables sur les risques liés aux instruments financiers auxquels est exposé le Fonds.

#### a) Risque de marché

##### i) Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2024, la majorité des instruments financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'était pas directement exposé à des risques importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Le Fonds était toutefois indirectement exposé au risque de taux d'intérêt du fait de ses placements dans le fonds sous-jacent.

Ci-dessous, un résumé de l'exposition du fonds sous-jacent au risque de taux d'intérêt selon le terme à courir du portefeuille du fonds sous-jacent, déduction faite des actions privilégiées, de la trésorerie et des découverts, selon le cas.

	0 à 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>31 décembre 2024</b>					
Instruments financiers portant intérêt	15 626 796 \$	—	—	—	15 626 796 \$
	15 626 796 \$	—	—	—	15 626 796 \$

##### ii) Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers qui sont libellés en une devise autre que le dollar canadien. Le Fonds est exposé au risque que la valeur en dollars canadiens des placements et de la trésorerie libellés en devises fluctue en raison de la variation des taux de change. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport aux autres monnaies, la valeur en dollars canadiens des placements étrangers et des devises augmente. À l'inverse, lorsqu'il s'apprécie, la valeur des placements étrangers et des devises diminue.

Au 31 décembre 2024, le Fonds n'avait aucun actif ni passif significatif libellé en devises et n'était donc pas directement exposé au risque de change.

##### iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du

## Notes annexes

marché (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par d'autres facteurs touchant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le portefeuille de placements du Fonds est assujéti au risque de variation des prix du marché en raison des incertitudes entourant les prix futurs des instruments.

Au 31 décembre 2024, le Fonds n'avait pas d'exposition directe importante au risque de prix lié à ses fonds sous-jacents.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les opérations effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou acquittées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers approuvés. Le risque de défaut est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations.

Au 31 décembre 2024, le Fonds n'avait aucune exposition directe importante aux obligations, aux débetures, aux instruments du marché monétaire et aux actions privilégiées. Cependant, il était indirectement exposé au risque de crédit du fait de ses placements dans le fonds sous-jacent.

Ci-dessous, un résumé des notations des obligations, des débetures et des instruments du marché monétaire détenus par le fonds sous-jacent, s'il y a lieu.

	31 décembre 2024	31 décembre 2024
Titres de créance par notation de crédit	Pourcentage du total des instruments notés (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA/A-1+	38,4	25,0
AA	—	—
A/A-1	55,0	35,8
BBB/A-2	3,2	2,1
Pas de notation	3,4	2,2
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>65,1 %</b>

### c) Risque de liquidité

Tous les passifs financiers du Fonds sont assortis d'une échéance maximale d'un an. En outre, le Fonds est tributaire des demandes quotidiennes de rachat de parts rachetables contre trésorerie. Par conséquent, conformément aux lois sur les valeurs mobilières, le Fonds investit au moins 90 % de son actif dans des titres négociés sur un marché actif qui peuvent être facilement vendus. En outre, le Fonds conserve suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir une certaine liquidité.

Au 31 décembre 2024, le Fonds était indirectement exposé au risque de liquidité en raison de ses placements dans un fonds sous-jacent.

### d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, une catégorie d'actifs, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Ci-dessous, un résumé du risque de concentration du fonds sous-jacent selon la valeur comptable en pourcentage de l'actif net.

	31 décembre 2024
<b>Obligations et débetures</b>	<b>47,9</b>
Obligations à court terme	47,9
<b>Instruments du marché monétaire</b>	<b>17,2</b>
Acceptations bancaires	2,7
Billets de dépôt au porteur	6,5
Papier commercial	8,0
<b>Trésorerie (découvert bancaire)</b>	<b>34,4</b>

## 5. Présentation de la juste valeur

Ci-dessous, un résumé du classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs.

31 décembre 2024	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Fonds sous-jacents	24 014 546	—	—	24 014 546
<b>Total des placements</b>	<b>24 014 546</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>24 014 546</b>

### Transferts entre les niveaux

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 n'a été effectué pendant la période close le 31 décembre 2024.

## Notes annexes

### 6. Participation dans l'actif des fonds sous-jacents

Ci-dessous, un résumé des fonds sous-jacents détenus par le Fonds.

	31 décembre 2024	
	Valeur comptable du fonds sous-jacent (\$)	Pourcentage de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent (%)
Fonds du marché monétaire Dynamique, série O	24 014 546	16,9
	24 014 546	

### 7. Impôt sur le revenu

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »). En conséquence, il n'est pas assujéti à l'impôt sur la tranche de son revenu net, y compris les gains en capital nets réalisés, qui est payée ou payable aux porteurs de parts. Ces revenus distribués sont donc imposables aux mains des porteurs de parts. La date de clôture de l'année d'imposition du Fonds est le 15 décembre 2024.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts différés. La principale différence temporaire concerne la juste valeur présentée des titres en portefeuille du Fonds et leur prix de base rajusté aux fins de l'impôt sur le revenu. Comme la politique de distribution du Fonds consiste à distribuer la totalité des gains en capital nets réalisés, le passif d'impôt différé sur les gains en capital latents et l'actif d'impôt différé sur les pertes en capital latentes ne seront pas réalisés par le Fonds et ne sont donc pas comptabilisés par ce dernier.

Au 31 décembre 2024, le Fonds ne disposait ni de pertes en capital nettes ni de pertes autres qu'en capital pouvant être portées en réduction d'un revenu imposable futur.

Le Fonds se voit imposer par certains pays des retenues d'impôt sur le revenu de placement. Ce revenu est enregistré sur une base brute et les retenues d'impôt connexes sont inscrites comme charge distincte de l'état du résultat global. Aux fins du Tableau des flux de trésorerie, les rentrées de fonds provenant du revenu de dividendes sont présentées nettes des retenues d'impôt, le cas échéant.

### 8. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et rachetables d'une seule catégorie, dont chacune représente une participation indivise égale dans l'actif net du Fonds.

Le capital du Fonds est représenté par l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sans valeur nominale. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et à une quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Chaque porteur de parts possède un vote par part détenue, selon ce qui est établi à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres pour le vote à une assemblée. Il n'y a aucun droit de vote rattaché à des fractions de parts. Le Fonds n'impose aucune restriction ni aucune exigence précise en matière de capital en ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts.

Le nombre de parts émises, réinvesties, rachetées ou en circulation se présente comme suit :

Nombre de parts	31 décembre 2024
Solde, à l'ouverture de la période	—
Parts émises	3 994 512
Parts réinvesties	51 139
Parts rachetées	(1 406 232)
<b>Solde, à la clôture de la période</b>	<b>2 639 419</b>

Les objectifs du Fonds sont de gérer le capital de manière à préserver sa capacité d'assurer la continuité d'exploitation, à conserver la capacité et la souplesse financières nécessaires pour atteindre ses objectifs stratégiques et à offrir aux porteurs de parts un rendement adéquat et proportionnel au niveau de risque tout en maximisant les distributions qui leur sont versées.

Étant donné que les revenus et les charges du Fonds sont raisonnablement prévisibles et stables et que le Fonds n'est assujéti à aucune exigence externe en matière de capital, le gestionnaire considère que les niveaux actuels des distributions, le capital et la structure du capital suffisent à maintenir les activités courantes. Le gestionnaire surveille activement la situation de trésorerie et la performance financière du Fonds pour s'assurer de respecter sa cible actuelle de distribution.

## Notes annexes

### 9. Accords de paiement indirects

Les activités de courtage sont confiées aux courtiers qui, d'après nos évaluations, offriront le meilleur résultat au Fonds. Le Fonds peut confier aux courtiers la responsabilité d'activités qui comprennent, en plus de l'exécution de transactions, des services de recherche en matière de placement qui peuvent être utilisés ou non par le gestionnaire pendant le processus de prise de décisions liées aux placements. Depuis la date du début des activités au 31 décembre 2024, aucune tranche des commissions de courtage ne se rapportait à des accords de paiement indirects.

### 10. Opérations avec des parties liées

#### a) Frais de gestion, frais d'administration et autres frais

Le gestionnaire facture des frais pour ses services de gestion à un taux annuel de 0,50 % de la valeur liquidative quotidienne du Fonds. De plus, le Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration annuels fixes représentant 0,15 % de la valeur liquidative quotidienne du Fonds pour couvrir les frais de dépôt auprès des organismes de réglementation ainsi que d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation du Fonds, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit et les coûts associés à la préparation et à la distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des états financiers et de l'information destinée aux investisseurs. En outre, le Fonds prend directement en charge certaines charges d'exploitation, notamment les coûts et les frais relatifs au comité d'examen indépendant; les coûts liés aux exigences des gouvernements et des autorités en valeurs mobilières mises en place après le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les coûts d'emprunt ainsi que les taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS et la TVH). Le gestionnaire peut, à son gré, absorber une partie des charges du Fonds. Le montant absorbé, s'il y a lieu, est alors inscrit à l'état du résultat global au poste « Charges réduites ou absorbées ».

Lorsqu'un Fonds investit dans un FNB, certains frais et charges payables par ce FNB peuvent s'ajouter à ceux payables par le Fonds. Par contre, aucuns frais de gestion ni frais incitatifs ne sont payables par un Fonds si le paiement de ces frais est raisonnablement perçu comme une duplication des frais à payer par le fonds négocié en bourse pour les mêmes services. Un Fonds ne paie

aucuns frais d'acquisition ou de rachat, à l'exception des commissions de courtage, lorsqu'il achète ou vend des titres d'un FNB géré par nous ou l'un de nos affiliés, ou si le paiement de ces frais est raisonnablement perçu comme une duplication des frais payés par les porteurs de parts du Fonds.

#### b) Achat et vente de titres

Le Fonds investit principalement dans des FNB créés et gérés par la Banque Scotia ou ses filiales. Voir l'inventaire du portefeuille pour de plus amples renseignements.

### 11. Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Aucun actif ou passif financier présenté dans les états de la situation financière du Fonds n'a fait l'objet d'une compensation. Par ailleurs, le Fonds n'investit pas dans des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables.

### 12. Honoraires d'audit

Les honoraires payés ou à payer à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeur externe de tous les Fonds gérés par le gestionnaire, pour la période close s'établissent comme suit :

	31 décembre 2024 (\$)
Honoraires d'audit	118 000
Honoraires pour services autres que d'audit	22 000
<b>Total</b>	<b>140 000</b>

### 13. Prêt de titres

Les Fonds sont autorisés à prêter de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de dégager un revenu supplémentaire. Ils reçoivent alors une garantie sous forme de trésorerie ou d'instruments hors trésorerie admissibles, dont la juste valeur correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés au cours de la période. Les Fonds ont le droit de vendre la garantie hors trésorerie reçue si l'emprunteur ne respecte pas son obligation contractuelle. La juste valeur des titres prêtés est établie chaque jour à la fin de la séance, et toute garantie supplémentaire requise est remise aux Fonds le jour ouvrable suivant. La trésorerie donnée en garantie est investie en équivalents de trésorerie. Les titres prêtés

## Notes annexes

continuent d'être inscrits à l'état de la situation financière au poste « Placements ». La garantie hors trésorerie donnée par l'emprunteur et l'obligation connexe des Fonds de rendre la garantie ne sont comptabilisées ni dans l'état de la situation financière ni dans l'inventaire du portefeuille.

Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est constaté au fil du temps et présenté au poste « Revenu de prêt de titres » de l'état du résultat global.

Il n'y avait aucun titre prêté ni aucune garantie correspondante détenue au 31 décembre 2024.



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Bay Adelaide Centre  
333, rue Bay, Bureau 4600  
Toronto (Ontario) M5H 2S5  
Canada  
Téléphone 416-777-8500  
Télécopieur 416-777-8818

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du Fonds du marché monétaire Tangerine (« le Fonds »)

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- les tableaux des flux de trésorerie pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 20 mars 2025



